PROVINCE DE LIÈGE
ARRONDISSEMENT DE HUY

COMMUNE DE
MARCHIN

Société Notariale L&D Not - De Lovinfosse - Van Doorslaer Augustin de Lovinfosse

Rue de Mettet, 68

5620 Florennes

Nos réf. : 871.09/2026-066
Vos réf. : 2026-0020/001-ADL

Wallonie

INFORMATIONS NOTARIALES

Articles D.IV.99, D.IV.100 et D.IV.105 du Code du développement territorial

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 07/05/2026, relative à un bien sis **Rue Bruspré, 5/C à 4570 Marchin, cadastré 1e division, MARCHIN, Sion B n° 532 E 2** et appartenant à/(aux) propriétaire(s) ci-dessous :

nous avons l'honneur de vous adresser, ci-après, les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

Parcelle concernée	Division: MARCHIN 1 DIV/MARCHIN/ Section: B Numéro: **B 532 E 2** INS: 61039 Surface calculée: 9.02 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): **Rue Bruspré 5C , 4570 Marchin**
Plan de secteur	Nom du plan du secteur d'aménagement : **HUY-WAREMME** 1 Zone(s) d'affectation: **Habitat à caractère rural (100% soit 9.02 ares)** Surcharges du plan de secteur Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire : Non Avant-projet et projet de modification du plan de secteur Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non

	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: **Oui** Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: **Oui** Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: **Oui -** approuvé le 22/08/2008 entré en vigueur le 28/09/2008 **Art. 5 « Aire de Versant – Belle maison – Fourneau »**
Schéma de Développement Communal	Parcelle située en SDC : Non
Anciennement Schéma de Structure Communal	Parcelle située en SSC - Anciennement Schémas de Structure communaux: Non
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un **lotissement: Oui** **Date du permis : 16-07-08** **Au nom de**
Rénovation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
Revitalisation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Périmètre de remembrement urbain	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
Article D.IV.22	Parcelle située dans un périmètre d'application de l'article D.IV.22: Non
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : **Collectif (RAC) – Zone non équipée**
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Non
Aléa d'inondation	La parcelle n'est située dans aucune zone
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non **Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui**
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Non
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située **à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Oui**
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non

	Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Seveso	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire régional du patrimoine:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Chemin de Grande Communication (Liège)	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non
Vivaqua	Parcelle située dans une zone vivaqua (ZONES_2A) : Non Parcelle située dans une zone vivaqua (OUVRAGE) : Non Parcelle située dans une zone vivaqua (ZONES_2B) : Non Parcelle située dans une zone vivaqua (ZONES_3) : Non

Permis d'urbanisme :	Le bien en cause a fait l'objet d'un **permis d'urbanisme** délivré le 08/02/2013 pour la construction d'une habitation au nom de (
Division :	Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucune division datant de moins de deux ans.
Certificat d'urbanisme:	Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans.
périmètres de zones vulnérables établies autour des établissements présentant un risque d'accident	Le bien en cause n'est pas situé dans les périmètres visés à l'art. 136bis (Décret du 08/05/2008, art. 8)
Règlement régional d'urbanisme:	Le bien en cause ne fait l'objet d'aucun règlement régional d'urbanisme, en tout ou en partie pour des raisons de localisation
Schéma de structure communal:	Le bien en cause ne fait l'objet d'aucun schéma ou projet de schéma de structure communal ;
Rapport urbanistique et environnemental:	Le bien en cause ne fait l'objet d'aucun rapport urbanistique et environnemental au sens de l'art. 33
Droit de préemption – Plan d'expropriation :	Le bien en cause ne fait l'objet d'aucun droit de préemption ou d'un plan d'expropriation, d'initiative communale
Incidence sur l'environnement :	Le bien en cause n'est pas situé dans un des périmètres visés à l'article 168 §4
Revitalisation urbaine	Le bien en cause n'est pas situé dans un des périmètres visés à l'article 172

Opération de rénovation urbaine	Le bien en cause n'est pas inscrit dans un des périmètres visés à l'article 173 ;
Liste de sauvegarde	Le bien en cause n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article 193
Bien classé	Le bien en cause n'est pas classé en application de l'article 196
Bien reconnu au patrimoine mondial de l'humanité	Le bien en cause n'est pas situé dans une zone de protection visée à l'article 209
Site archéologique	Le bien en cause n'est pas localisé dans un site repris à l'inventaire des sites archéologiques visé à l'article 233
Patrimoine monumental de Belgique	Le bien en cause n'est pas repris sur la liste du patrimoine monumental de la Belgique
Situation par rapport à la voirie - équipement	Le bien, compte tenu des lieux : • **bénéficie** d'une voirie pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante ; • La parcelle **bénéficie** d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, ... ; (*) (*) Pour que les actes notariés puissent être passés sans retard et respecter le délai prévu au cwatup, nous vous invitons à prendre contact auprès des intercommunales compétentes pour de plus amples informations : ALE : rue Louvrex, 95 à 4000 Liège CILE : rue du Canal de L'Ourthe, 8 à 4031 Liège Belgacom : Boulevard du Roi Albert II, 27b à 1030 Bruxelles
Voiries vicinales	Le bien en cause **est situé le long** d'une voirie vicinale ; (*) Le bien en cause est-il frappé ? , • par un plan d'alignement ; (*) • d'un plan particulier d'aménagement ; (*) • d'un projet ou arrêté d'expropriation; (*) Le bien en cause est-il longé ou traversé par des chemins ou sentiers vicinaux ? ; (*) (*) N'ayant toutes les informations à disposition, en cas de doute, nous vous invitons à prendre contact, pour de plus amples informations auprès : STP : rue Darchis, 33 à 4000 Liège - voiries vicinales MET : Avenue Blonden, 12 à 4000 Liège - voiries nationales
Infraction urbanistique	Le bien en cause fait-il l'objet d'infraction à la législation de l'urbanisme ; Il n'y a pour ce bien aucune infraction reconnue, ni par procès-verbal de police, ni par constat d'infraction dressé par les services communaux. L'absence de constat d'infraction(s) urbanistique(s) dans un procès-verbal n'exclut pas l'existence d'éventuelles infractions urbanistiques. Il vous appartient d'interroger les cédants pour obtenir une information précise à ce sujet. **À défaut de disposer d'éléments documentaires probants, susceptibles d'être constatés uniquement sur place, il n'est pas possible d'attester avec certitude de l'absence d'infractions urbanistiques affectant ledit bien.**
Insalubrité	Le bien en cause ne fait pas l'objet de mesure de lutte contre l'insalubrité
Logement	Le bien comporte un **logement** qui fait l'objet d'une domiciliation au registre de la population.
Permis d'environnement	Le bien en cause, • fait l'objet d'une **déclaration de classe 3** (Ref. : 752.4/2021/32) actée par le collège communal du **18/06/2021** et portant sur l'exploitation d'une **microstation d'épuration** de type BIO 1-5EH conforme à l'AGW du 07/11/2002, installée en 2013-2014 dans le cadre de la construction d'une habitation en zone d'assainissement collectif au nom de [redacted]; •ne fait pas l'objet d'un permis d'environnement ; •ne fait pas l'objet d'un permis unique

Nous faisons référence à l'article D I V 99 du CoDT qui prévoit que chacun des actes de cession comporte l'information suivante :

- Qu'il n'existe aucune possibilité d'effectuer sur le bien aucun des travaux et actes visés à l'article D I V 4 du Codt, à défaut d'avoir obtenu un **permis d'urbanisme** ;
- Que la réalisation de certains travaux, notamment dans le cadre de la rénovation, implique le respect des dispositions du Code de l'eau pouvant nécessiter l'installation d'un système individuel agréé de **gestion des eaux usées**, sous la forme d'une micro-station d'épuration.
- Qu'il existe des règles relatives à la péremption des permis ;
- Que l'existence d'un certificat d'urbanisme ne dispense pas de demander et d'obtenir le permis requis.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

A Marchin, le 29/05/2026

Par le Collège,

Le Directeur Général — Le Bourgmestre

M. Thomé — A. Carlozzi

Contact:
Service Logement – Myriam FANCHAMPS
Tél: 085/27.04.56 – E-mail: myriam.fanchamps@marchin.be

Rue Joseph Wauters, 1/A
4570 MARCHIN
www.marchin.be

n.b. :

Les informations et prescriptions contenues dans les présents renseignements urbanistiques ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.
Les renseignements obtenus dans le présent formulaire proviennent des recherches effectuées dans les archives communales sur base des données fournies par le demandeur. Ils ne sont dès lors pas nécessairement complets, ce qui, en cas de préjudice, ne peut être retenu contre la commune.